

## MOT DU PRÉSIDENT

### MIEUX SE CONNAÎTRE, POUR ÊTRE RECONNUS

En 1989, le Conseil des universités publiait les résultats d'une enquête sur les personnes chargées de cours dans l'enseignement universitaire au Québec. Il est évident que les vingt dernières années ont vu la contribution des enseignantes et des enseignants à statut précaire dans les universités se modifier. Mais qu'en est-il vraiment? Quels sont les différents titres d'emploi? Le profil de ces enseignants est-il le même? Jusqu'où les programmes mis sur pied ont permis leur intégration pédagogique et institutionnelle? Quelle place occupent-ils dans l'enseignement aux cycles supérieurs? Quelles sont leurs contributions à la recherche et à la création? Ces questions, et plusieurs autres, appellent une nouvelle enquête pour faire état de la situation.

Le Regroupement université (RU), qui réunit la grande majorité des syndicats de chargées et chargés de cours au Québec, a fait de nombreuses démarches auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) afin que celui-ci initie une telle enquête, mais sans succès, et ce malgré les recommandations de la Commission de l'éducation, notamment dans son rapport daté de juin 2005. Une demande a également été faite auprès du Conseil supérieur de l'éducation en 2009. Devant cet état de fait, la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ) a décidé de prendre les devants et de commander sa propre enquête.

À l'aube d'un nouveau cycle de négociations de la part des syndicats membres du Regroupement université, il est important de pouvoir tracer l'évolution des conditions de travail vécues par nos membres. C'est pourquoi, puisque la situation des chargées et chargés de cours a évolué, il est nécessaire d'en actualiser le portrait. Les données recueillies dans le cadre de cette enquête, et les analyses en découlant, devraient nous permettre de mieux connaître les membres que nous représentons et leurs activités professionnelles afin d'étayer nos interventions publiques, notamment dans l'épineux débat sur la qualité de la formation universitaire.

Vous recevrez prochainement une lettre d'information et un courriel vous invitant à répondre au questionnaire sur internet. La réalisation de l'enquête est confiée à une firme professionnelle et la confidentialité des données est assurée tant par la firme que par notre fédération. Il est important pour notre syndicat et notre fédération syndicale de disposer d'un portrait réel de notre situation professionnelle. Cela concerne tant notre propre négociation collective que la négociation regroupée des syndicats de chargées et chargés de cours au sein du RU.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration et je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bel été!

## LES LENDEMAINS DU 28 AVRIL 2010...

Les membres qui se sont déplacés pour l'Assemblée générale statutaire du 28 avril dernier ont perçu l'existence de tensions à l'intérieur du Syndicat. Déjà, dans certaines mises en candidature des éléments d'une « crise » étaient perceptibles ou clairement énoncés. Beaucoup de membres ont ressenti un malaise devant cette situation qu'elles et qu'ils avaient de la difficulté à comprendre

Pour le bien du Syndicat (bien sûr tout le monde a à cœur le « bien » du syndicat), il est nécessaire de comprendre la « crise » actuelle. Certaines et certains diront que le SCCUQ n'en est pas à sa première crise. Ils ont raison. En 1982 et 2001, par exemple, des crises majeures ont affecté les membres du Comité exécutif entraînant des démissions. Évidemment le Syndicat s'est remis de ces situations, mais le prix à payer fut élevé.

La « crise » actuelle ne vient pas du Comité exécutif, mais d'un des comités du Syndicat, le Comité des agentes et agents de relations de travail (CAART). Le Comité exécutif a tenté d'intervenir et a cherché une solution. Il n'y est malheureusement pas parvenu. Nous y reviendrons. Mais voyons le déroulement des plus récents événements.

L'exercice de rédaction du bilan annuel du CAART, en préparation des élections statutaires d'avril, a entraîné l'exaspération d'une crise larvée. Selon les membres de ce Comité, ça fait des années que des tensions existent au CAART. En 2008, ce fut la question des stages. Et avant, c'était autre chose. La crise éclate au grand jour, le lundi 15 mars. Une discussion orageuse a eu lieu au CAART, portant notamment sur le bilan. Cris et grincements de dents, tout y passe. Plusieurs discussions parallèles se déroulent ensuite parmi les membres de l'équipe syndicale présents ce lundi. À la rencontre hebdomadaire du Comité exécutif, dans l'après-midi, le président rapporte les difficultés éprouvées pour obtenir le bilan annuel du CAART et mentionne le nombre important et le ton des courriels échangés sur cette question, notamment durant la fin de semaine précédente. Le vice-président à la convention collective fait alors le point sur la situation du comité

dont il est responsable et reconnaît l'existence d'une « crise » majeure au CAART.

L'équipe du CAART est une équipe expérimentée. Les membres de l'équipe y travaillent depuis plusieurs années. Or de fortes personnalités et des visions syndicales quelque peu différentes s'opposent au CAART.

### **La procédure électorale**

Le déroulement des élections statutaires du 28 avril aurait été différent si les Statuts et Règlements du SCCUQ avaient été amendés comme le proposait le Comité exécutif.

À la suite d'un long débat entre les membres lors de l'assemblée générale du 19 février dernier, un avis de motion visant à modifier l'article 35.2 a été rejeté. Il précisait qu'« Une membre, un membre ne peut se présenter qu'à un seul poste par période d'élections ». Cet avis avait été débattu lors du conseil syndical du 24 novembre 2009 et présenté à l'assemblée générale du 16 décembre 2009.

Si l'amendement avait été voté par les membres, il y aurait eu des candidatures spécifiquement rattachées à chacun des postes. Le rejet de l'amendement signifiait aussi le maintien de la procédure électorale, soit l'obligation d'indiquer le nom de trois candidates ou candidats sur les bulletins de vote pour les rendre valides.

### **Ce qu'a fait le Comité exécutif dans cette crise**

Les membres du Comité exécutif n'ont donc été officiellement mis au courant de l'ampleur des tensions au CAART que récemment. La culture institutionnelle au SCCUQ laisse une large autonomie aux responsables des comités.

Compte tenu de la situation, les membres du Comité exécutif sont intervenus dans l'optique de protéger le plus possible le Syndicat. Le Comité exécutif a adopté, le lundi 22 mars, une résolution pour la création d'un sous-comité du Comité exécutif (Lorraine Interlino, Bernard Dansereau, Guy Dufresne et Langis Madgin) qui rencontrera individuellement les trois membres

du CAART pour analyser la situation et éventuellement élaborer des perspectives de solution. Yvette Podkhlebnik a été rencontrée le mardi 30 mars. Marie-Claude Audet et Jean-François Tremblay ont, pour leur part, été rencontrés individuellement le mercredi 31 mars. Les rencontres ont duré un peu plus d'une heure chacune.

Le Comité exécutif a décidé, le 12 avril, de prolonger le mandat du sous-comité afin qu'il puisse rencontrer les membres du Comité mobilisation-intégration (Christiane Malet, Louise Samson et Zakaria EL-Mrabet). L'objectif de cette rencontre était d'entendre les membres du comité sur la crise actuelle au CAART, de présenter l'analyse du sous-comité et de discuter autour de pistes possibles de solution. Cette rencontre s'est tenue le mardi 13 avril.

À ce moment, les membres du sous-comité estiment que la situation qui prévalait au CAART était devenue invivable et qu'une solution devait être trouvée. Le sous-comité évaluait que, dans l'hypothèse d'une réélection des trois membres en fonction, il y aurait un sérieux risque d'implosion du CAART. Mais le sous-comité n'avait aucune solution de rechange.

Le travail du sous-comité, et finalement du Comité exécutif, a été rendu plus compliqué par la décision prise par certaines personnes de trouver une solution de leur propre chef. Ce sera la présentation d'une liste de vote groupé pour le CAART.

## L'assemblée générale du 28 avril 2010

L'assemblée générale n'a porté pratiquement que sur les élections. Des interventions concernant le processus électoral et les fiches de mise en candidature ont eu lieu. Le mandat du président d'élections consiste à prendre acte des candidatures, s'assurer qu'elles respectent la procédure et à voir au bon déroulement des élections. Il a joué son rôle avec efficacité.

Dans l'ensemble, le climat était tendu, mais correct. Les élections ont amené quelques changements dans l'équipe syndicale. Zakaria EL-Mrabet remplace Landis Madgin au poste de vice-président aux affaires universitaires. Le Comité mobilisation-intégration accueille une nouvelle conseillère, Anne C. Thibault. Les personnes qui se présentaient sur une liste conjointe ont été élues au CAART. Ce sont Marie-Claude Audet, Langis Madgin et Jean-François Tremblay.

Est-ce que ces élections dénoueront les tensions au CAART et permettront de rétablir le « climat de confiance », tel que mentionné par Jocelyn Chamard? De nouvelles tensions vont-elles survenir? Seul le temps permettra de répondre à cette question.

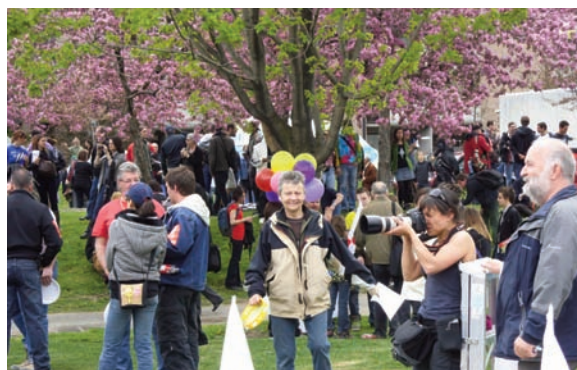
BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

*NDLR : Il va sans dire que cette position ne reflète que l'opinion de son auteur et que d'autres interprétations sont possibles.*

## MANIFESTATION DU 1<sup>ER</sup> MAI 2010



Des membres du Syndicats ont pris part à la manifestation.



## VIOLA DESMOND : MILITANTE DES DROITS CIVIQUES 1914 - 1965

Originaire d'Halifax, Viola Desmond, une afro-canadienne, est arrêtée et emprisonnée en 1946 pour s'être assise dans la section réservée aux Blancs du Roseland Theater, un cinéma de New Glasgow en Nouvelle-Écosse. Elle se rendait à Sydney lorsque sa voiture tombe en panne. Pour passer le temps pendant la réparation de son véhicule, Mme Desmond va au cinéma et s'installe dans la section réservée aux Blancs. Le gérant du cinéma appelle la police.

Viola Desmond passe la nuit en prison. Le lendemain, elle est jugée coupable d'évasion fiscale pour ne pas avoir payé le prix du billet de cette section et n'avait donc pas payé la taxe appropriée. La différence de taxe sur les deux billets s'élevait à 1 ¢. Elle est condamnée à payer une amende de 20 \$ et à passer 30 jours derrière les barreaux. Elle porte la cause en appel, qu'elle perd, mais gagne son second appel. Après cette lutte juridique, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse révisé ses lois ségrégatives.

L'emprisonnement survient six ans avant l'affaire emblématique de Rosa Parks, qui avait refusé de céder son siège à un Blanc dans un autobus à Montgomery, en Alabama. Ce geste déclenche la lutte des afro-américains pour la justice et l'égalité sociale.

Bien que morte en 1965, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, Darrell Dexter,



a présenté des excuses posthumes et officielles à Viola Desmond le 15 avril dernier. Le gouvernement tenait à souligner les gestes incroyablement braves d'une femme qui s'est élevée contre le racisme et la ségrégation.

Nous devons tirer des leçons de notre histoire afin que cela ne se reproduise pas. Et qu'en tout temps nous devons faire attention à la réalité de l'oppression, aux gestes que nous posons ainsi qu'aux mots que nous utilisons.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## RÈGLEMENT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

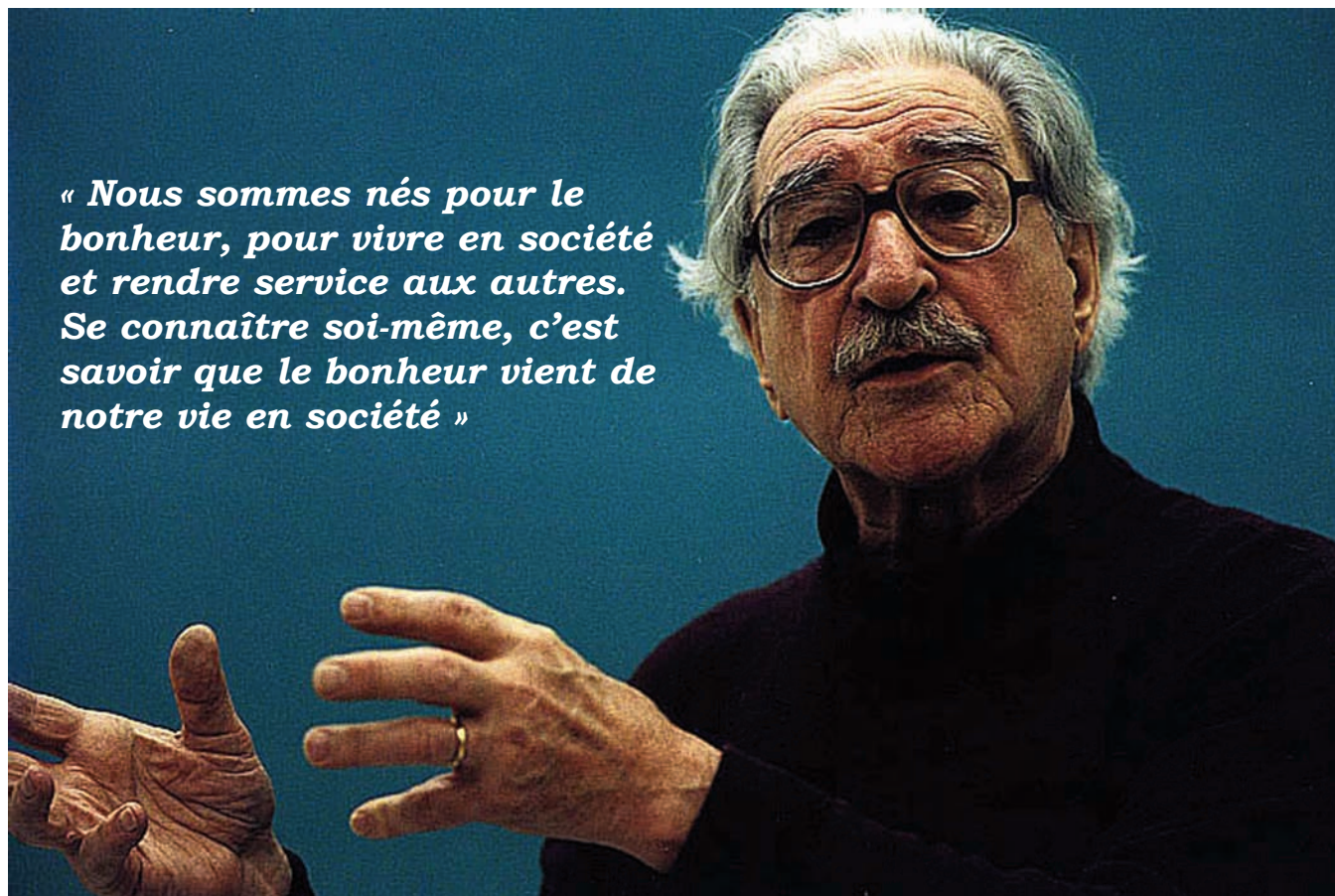
Le 11 avril dernier, l'assemblée générale des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal a adopté l'entente intervenue avec l'Université.

L'entente améliore la situation des chargés de cours, mais surtout empêche l'Université d'imposer de nouvelles conditions de travail au rabais. Le salaire sera augmenté de 6,55 %, un pour cent de moins que notre demande de rattrapage. Il sera bonifié suivant les paramètres gouvernementaux, soit un minimum de 10,05 %. Il y aura rétroactivité de 3,8 % à partir de janvier 2010. Nous reviendrons ultérieurement sur les autres clauses de cette entente.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

# MICHEL CHARTRAND

## 1916 - 2010



*« Nous sommes nés pour le bonheur, pour vivre en société et rendre service aux autres. Se connaître soi-même, c'est savoir que le bonheur vient de notre vie en société »*

Il fut un temps où le mouvement syndical était un véritable facteur de changement social. Il défendait un réel projet de société.

Aujourd'hui, il n'y a plus de projet qui pourrait galvaniser la population. Jusqu'aux syndicalistes qui proposent aux gouvernements des « solutions » de gestion efficace de l'État. Ils favorisent la création de nouveaux paliers d'imposition, de nouvelles taxes ou des augmentations sur certains produits et services. Parfois, on se croirait dans des chambres de commerce.

Pourtant, il fut une époque où les syndicalistes se battaient pour l'égalité sociale, luttèrent contre toutes les injustices et la pauvreté.

Michel Chartrand était de ceux-là. Homme de conviction, il était de tous les combats où la cause des travailleurs était en jeu. Les frontières syndicales ne le restreignaient pas. Si la cause était juste, Chartrand l'appuyait.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

# NOUVELLES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

## 28 AVRIL 2010

Voici un résumé des principaux moments de la dernière assemblée générale.

À l'intérieur du « Mot d'accueil du Comité exécutif », des interventions portant sur certaines mises en candidature pour les élections aux divers postes et le processus électoral ont été faites. Une lettre ouverte sur ces questions avait été envoyée à tous les membres du Syndicat et une autre a été lue sur place.

### Élections

Voici les résultats des élections annuelles.

COMITÉS SYNDICAUX :

**Guy Dufresne** à la Présidence;

**Jocelyn Chamard** à la Vice-présidence à la convention collective;

**Zakaria EL-Mrabet** à la Vice-présidence aux affaires universitaires;

**Lorraine Interlino** à la Vice-présidence aux relations intersyndicales;

**Bernard Dansereau** à la Vice-présidence à l'information;

**Hélène Belley** au Secrétariat général;

**Marie Bouvier** à la Trésorerie.

**Christiane Malet, Louise Samson et Anne C. Thibault** au Comité mobilisation-intégration.

**Marie-Claude Audet, Langis Madgin et Jean-François Tremblay** au Comité des agentes et agents des relations de travail (CAART)

**Sylvie Poirier et Richard Labonté** au Comité de surveillance des finances (un poste reste à combler)

AUTRES COMITÉS

**Éric Duchemin** au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances

**Sylvain Gaudette** au Comité de vérification du double emploi

Une proposition de remerciement à été adressée à toutes les personnes qui ont posé leur candidat pour servir les chargées et chargés de cours.

### Traitement des chargées et chargés de cours et principe d'équité intergroupe

Après un bref rappel de la Lettre d'entente 401 (principe d'équité intergroupe) approuvée lors de l'assemblée générale du 9 mai 2008, les membres ont adopté la proposition émanant du Comité exécutif.

Voici la proposition adoptée :

*L'Assemblée générale des chargées et chargés de cours de l'UQAM :*

*Déplore la lenteur de l'Université à finaliser le dossier sur les lettres d'entente 400 et 401;*

*S'inquiète de l'impact d'un refus possible de l'Université d'honorer ses engagements sur la base du principe d'équité intergroupe;*

*Demande au Comité exécutif de déposer un plan de mobilisation qui sera débattu et soumis pour adoption lors du Conseil syndical de juin, si nécessaire.*

Ensuite, compte tenu de l'heure, le point se rapportant à la trésorerie a été reporté à une assemblée ultérieure.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

# L'UQAM TARDE À APPLIQUER LA LETTRE D'ENTENTE 401

Le Syndicat a choisi en 2008 de renouveler, avant son échéance, la convention collective UQAM-SCCUQ afin de préserver les acquis. Rappelons qu'à ce moment, l'UQAM vivait une crise financière aiguë et que certaines revendications du SPUQ pouvaient affecter notre convention. Adoptée par les membres le 9 mai 2008, la nouvelle convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2011.

Lors de la négociation, le Syndicat a convenu avec l'Université que des discussions seraient engagées entre les parties advenant qu'un autre groupe d'employés obtienne une augmentation salariale au-delà des paramètres salariaux gouvernementaux (PSG). C'est l'esprit de la Lettre d'entente 401. À ce moment, l'UQAM était en négociation avec le SPUQ et le SEUQAM, et le serait ensuite avec le SÉtuE.

Le résultat de ces discussions avec l'Université fut la signature de la Lettre d'entente 401, soit le principe d'équité intergroupe. Advenant la conclusion d'ententes au-delà des PSG, l'UQAM s'engageait à discuter « avec le Syndicat de ces augmentations et des motifs au soutien de ces augmentations et à considérer l'équité intergroupe étant entendu que l'équité ne signifie pas nécessairement égalité au même pourcentage d'augmentation ».

En juillet, l'Université a annoncé qu'elle voulait adopter la même démarche avec le SCCUQ que celle faite auprès des autres groupes, soit de procéder à une enquête comparative en retenant les services de la firme Aon Conseil. Le Syndicat a accepté cette démarche en obtenant l'assurance qu'il pourra accompagner la firme dans son enquête. Le Syndicat recherche ainsi une entente négociée.

Le Syndicat insiste pour que la comparaison se fasse sur la base du coût réel versé

par charge de cours dans les universités où prévaut une échelle salariale.

La firme Aon Conseil a remis son rapport à la fin de février. Ce rapport est toujours confidentiel, mais le Syndicat en a pris connaissance et en a discuté avec l'Université.

Le « principe de précaution » que le Syndicat a fait inscrire dans la Lettre d'entente 401 nous permet de demander à l'Université de respecter son engagement d'une politique similaire en matière de rémunération à celle adoptée à l'égard d'autres groupes dans l'institution. L'Université doit nous répondre bientôt, on l'espère, par une proposition concrète. Pendant ce temps, le Syndicat ne reste pas inactif et a soumis une proposition qui a été adoptée par l'Assemblée générale du 28 avril (voir page 6).

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

## FACEBOOK ET TWITTER

On n'arrête pas le progrès! Voilà que le SCCUQ est maintenant inscrit à FACEBOOK et TWITTER. Vous trouverez dès aujourd'hui, sur notre site Internet (<http://www.sccuq.uqam.ca>), les liens vers ces deux outils de communications.

BERNARD DANSEREAU  
Vice-président à l'information

**NOUVELLE ADRESSE INTERNET DU SCCUQ : [WWW.SCCUQ.UQAM.CA](http://WWW.SCCUQ.UQAM.CA)**

# LISTE DES POSTES TÉLÉPHONIQUES

(Le numéro de poste doit être précédé de 514 987-3000 lorsque joint de l'extérieur)

## Comité exécutif

Guy Dufresne  
Président  
6644

Jocelyn Chamard  
Vice-président à la convention collective  
2794

Zakaria EL-Mrabet  
Vice-président aux affaires universitaires  
6741

Lorraine Interlino  
Vice-présidente aux relations intersyndicales  
3180

Bernard Dansereau  
Vice-président à l'information  
2793

Hélène Belley  
Secrétaire générale  
6876

Marie Bouvier  
Trésorière  
3050

## Comité des agentes et agents de relations de travail

Marie-Claude Audet  
2789

Langis Madgin  
4886

Jean-François Tremblay  
3536

## Comité mobilisation-intégration

Christiane Malet  
8272

Louise Samson  
2791

Anne-C. Thibault  
5609

## Secrétariat

Violaine Gasse  
3495

Veillez prendre note que les heures de bureau du secrétariat du SCCUQ sont du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Toutefois, le vendredi il vous est possible de joindre directement les membres de l'équipe syndicale à leur poste téléphonique respectif.

## NOS COORDONNÉES

### Adresse postale :

C.P. 8888, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec)  
H3C 3P8

### Adresse civique :

1255, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec)  
Local A-R540

### Adresse de courrier électronique :

sccuq@uqam.ca

### Site Internet :

<http://www.sccuq.uqam.ca>

### Téléphone :

514 987-3495

### Télécopieur :

514 987-8475

Le SCCUQ@ctualités est publié par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ) à l'intention de ses membres

Responsable à la vice-présidence à l'information : Bernard Dansereau  
Mise en page et infographie : Violaine Gasse

ISSN 1703-2342  
ISSN 1703-2350 - Copie électronique  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec  
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada



Imprimé sur du  
papier recyclé à 100%